

«Des décisions difficiles vont devoir être prises sur l'aide sociale»

GENÈVE Thierry Apothéloz, le conseiller d'Etat chargé de la Cohésion sociale, est au pied du mur alors que l'Hospice général essuie une série d'attaques. Par ailleurs, le socialiste rompt la collégialité sur la décision de ne plus indexer les subsides d'assurance maladie

PROPOS RECUEILLIS
PAR THÉO ALLEGREZZA ET LORÈNE MESOT

Travailleurs sociaux pris à la gorge par l'explosion des dossiers, prestation aux bénéficiaires amputée de 50 francs, attaques en règle d'une droite en quête d'économies: un an après l'adoption de la nouvelle loi sur l'aide sociale, rien ne va plus pour son instigateur Thierry Apothéloz. Un pan de l'héritage politique du socialiste, qui ne se représentera pas en 2028, est en péril.

INTERVIEW

La LASLP est déjà remise en question. Aviez-vous les moyens de vos ambitions? Cette loi est entrée en vigueur il y a un an. S'il vous plaît, laissez-lui la possibilité de déployer ses effets avant de la condamner. Celle-ci est basée sur un changement de paradigme autour de la capacité des assistants sociaux à accompagner leurs bénéficiaires de la façon la plus digne possible, d'insister sur leur responsabilité afin d'en finir avec l'infantilisation. Le monde politique semble ne pas vouloir comprendre

ce que vit la société genevoise. Les chiffres de l'aide sociale, mais aussi les retours des communes et des associations, montrent que la précarité augmente. Mais certains pensent que l'on vit toujours dans le même monde que lors de l'adoption de la précédente loi sur l'aide sociale [la Liasi, sous François Longchamp, ndlr], en 2007.

Depuis, le monde n'a pas changé, il a été bouleversé, que ce soit dans les rapports au travail ou à la famille. Les dossiers avec revenu du travail ont augmenté de 51% en un an. On parle donc de travailleurs, pas de personnes oisives qui utiliseraient l'aide sociale comme un revenu de base inconditionnel. Non, elles en ont besoin pour compléter des revenus.

N'avez-vous pas péché par naïveté en pensant que le Grand Conseil serait disposé à voter les budgets nécessaires? En deux ans, le climat politique a changé, l'état des finances publiques se détériore. Il faut bien distinguer deux choses. La loi, d'une part. Et, d'autre part, l'augmentation du nombre de dossiers, d'une ampleur jamais vue. Cette hausse remonte à 2023. Elle est antérieure à la mise en œuvre de ma réforme. Or cela complique le travail des assistants sociaux. Le problème, c'est



Thierry Apothéloz: «Je ne gère pas des feuilles Excel, je gère des feuilles de vie.» (GENÈVE, 10 FÉVRIER 2026/DAVID WAGNIÈRES POUR LE TEMPS)

que les moyens qui ont été donnés à l'Hospice général dans le cadre des arbitrages budgétaires sont largement insuffisants. Pas un franc supplémentaire en 2026.

Il y a pourtant eu une campagne contre le non-recours aux prestations. On aurait pu anticiper qu'elle générerait une hausse des dossiers. Cela n'est pas vérifié. L'Hospice n'est pas en mesure de restreindre le robinet des entrées. L'objectif que se donne la loi, c'est d'augmenter les sorties durables et pas juste pour trois mois. Je ne fais pas de la politique court-termiste. Je ne gère pas des feuilles Excel, je gère des feuilles de vie. Ce n'est pas parce qu'il y a de l'agitation politique aujourd'hui avec une volonté de se faire mousser «sur le dos des pauvres» que je vais changer mon approche.

En janvier, le Conseil d'Etat a décidé de réduire de 50 francs le forfait d'intégration. Pourquoi ne pas avoir rompu la collégialité pour dire votre désaccord? C'est un outil à utiliser avec parcimonie. D'autres décisions difficiles vont devoir être prises ces prochaines semaines. Elles vont atteindre les mêmes personnes avec des effets beaucoup plus grands.

Mercredi, le Conseil d'Etat a également annoncé qu'il n'indexerait plus les subsides d'assurance maladie. Est-ce une ligne rouge?* J'ai fait marquer mon opposition concernant cette décision.

«Cette loi n'est pas une réformette et elle doit être évaluée sur dix ans»

Donc vous rompez la collégialité cette fois-ci. Sur cette question de la fin de l'indexation des subsides d'assurance maladie, oui! Les efforts ne peuvent pas porter uniquement sur les personnes les plus vulnérables et la classe moyenne.

Le président de l'Hospice général, Steeves Emmenegger, a parlé de «maladies de jeunesse» de LASLP dans la «Tribune de Genève». Ses propos vous ont-ils surpris? Non, car cette loi, ce n'est pas une réformette. J'ai toujours été clair. La loi doit être évaluée sur dix ans. Lors des trois premières années, on met des moyens supplémentaires pour l'hos-

pice, notamment pour l'insertion professionnelle. Les sept années suivantes doivent permettre une augmentation du nombre de sorties. Si, au bout de trois ans, on estime qu'il faut procéder à des modifications, j'y serai favorable, dans le respect des fondamentaux.

Quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer les effets de cette loi? L'indicateur central est l'insertion durable. Une nouvelle direction a été créée à cet effet au sein de l'HG. Les liens avec l'Office cantonal de l'emploi ont été renforcés. De plus, 43 communes sur 45 ont signé un protocole d'accord avec l'Hospice général.

Avez-vous déjà des retours? Pas encore. On va faire les choses comme il faut, sans paniquer.

Les collaborateurs de l'HG sont sous pression. Enseigner l'autonomie demande du temps. L'absentéisme a grimpé à 7%. Quel est votre message pour le personnel? Tous les métiers d'aide et d'accompagnement sont sous tension. Mon message, c'est de dire merci. Ils ont une conscience professionnelle hors du commun. La qualité de l'accompagnement fera taire les critiques du Grand

Conseil à l'égard de l'HG. Avec 30% de dossiers en plus à traiter, il n'y a pas de miracles. Il faut des moyens supplémentaires. La philosophie de la loi réside dans la capacité de libérer l'assistant social de tâches administratives inutiles et de mettre son temps professionnel dans ce qu'il a été formé à faire: accompagner, encourager, remonter le moral. Je rappelle que l'HG a également réalisé des économies à l'interne.

Les gestionnaires financiers doivent reprendre des tâches des travailleurs sociaux. En commission, la droite refuse les demandes de crédits supplémentaires. Comment allez-vous faire? Je vais m'appliquer à démontrer qu'en donnant des moyens supplémentaires, on atteindra l'objectif de sortir davantage de personnes de l'aide sociale.

Y a-t-il une possibilité de frauder plus grande avec la nouvelle loi? A l'automne, un sujet de Léman Bleu a évoqué un remboursement de 1595 francs pour une paire de lunettes David Beckham, alors que seule une participation de 400 francs est prévue tous les deux ans. Ce montant a été accordé sur la base d'une ordonnance médicale portant sur la correction des verres optiques, et non sur la monture, dont le remboursement est bien plafonné. C'est paradoxal de prêcher pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires, sans leur donner les moyens de bien voir.

Il y existe un amalgame persistant, entre-tenu par une partie de la droite, entre une évolution de la gestion des documents et un prétendu relâchement des contrôles. Aucun contrôle n'a été supprimé. En 2025, l'HG a refusé 800 demandes de dossiers. C'est l'équivalent de 20 millions de francs de non-dépenses. Le service d'enquête a doublé. Il examine toutes les ouvertures de dossiers. Les prestations circonstanciées sont versées sur facture.

Le canton n'est pas le seul centre urbain de Suisse victime de la précarité. Comment expliquer son taux élevé de bénéficiaires? Plusieurs caractéristiques distinguent la population genevoise. Nous avons en Suisse un taux de familles monoparentales de 4,9%, tandis qu'à Genève, ce taux est de 10,3%. Or, un quart de ces familles sont à l'aide sociale dans le canton. Par ailleurs, en Suisse, 49% des personnes à l'aide sociale n'ont pas de formation certifiante. A Genève, ce chiffre grimpe à 61%. Enfin, les Genevois disposent du revenu disponible le plus faible de Suisse. ■

* L'entretien a été réalisé mardi 10 février. A la suite de la décision mercredi 11 février du Conseil d'Etat de ne plus indexer les subsides d'assurance maladie, nous avons posé ces deux questions supplémentaires à Thierry Apothéloz.